

Date de dépôt : 12 octobre 2016

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Nathalie Fontanet : « Geneva Lake Festival » : quel impact de la nouvelle formule sur l'économie du canton ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le 17 novembre 2015, Genève Tourisme annonçait en conférence de presse que les Fêtes de Genève, rebaptisées « Geneva Lake Festival », seraient amputées de leurs « pré-Fêtes ». L'édition 2016 serait donc raccourcie, amenant l'évènement à se dérouler sur une période de dix jours du 4 au 14 août 2016, contre quatre semaines auparavant. S'appuyant sur les témoignages des milieux hôteliers ainsi que sur le constat de commerçants genevois, les médias avancent déjà que, durant le mois de juillet 2016, les hôtels ainsi que les commerces du canton ont enregistré une baisse de fréquentation touristique inhabituelle. Bien que les raisons avancées expliquant cette diminution soient multiples, la réduction de la durée des Fêtes de Genève (ne s'étendant plus sur le mois de juillet) semble être une piste à ne pas négliger.

Cette nouvelle formule des Fêtes, fortement soutenue par la Ville de Genève qui met à disposition le domaine public, soulève quelques interrogations. Alors que la formule veut satisfaire, d'abord, les attentes des Genevois puis, par la suite, celles des touristes, comme l'affirme Genève Tourisme, il n'en demeure pas moins que certains sondages médiatiques ont révélé que les Genevois étaient plutôt réticents vis-à-vis de cette réorganisation. En outre, la baisse de fréquentation touristique, durant le mois de juillet, des hôtels et des commerces genevois ne serait-elle pas la manifestation de certaines réserves exprimées par les touristes vis-à-vis de cette nouvelle formule ?

Ces controverses, émanant tant du côté de la population que du côté de certains milieux économiques inquiets, nous amènent à nous poser la question de l'impact de ce nouveau concept sur notre économie. En effet, il est crucial de rappeler que l'intérêt des Genevois est avant tout dans la prospérité de leur canton. Il serait donc regrettable que certaines actions d'organismes d'utilité publique puissent avoir un impact négatif sur l'économie genevoise.

Mes questions sont donc les suivantes :

- 1) Y a-t-il une possibilité d'évaluer l'impact de la nouvelle formule, plus courte, des Fêtes sur les retombées économiques pour le canton de Genève ?**
- 2) Si oui, quel a été cet impact et est-il possible de le chiffrer ?**
- 3) Dans le cas où l'impact a été négatif, quels sont les instruments à disposition du Conseil d'Etat pour inverser cette tendance ?**

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite urgente.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La destination Genève attire principalement le tourisme d'affaires qui représente près de 80% des nuitées hôtelières genevoises (tourisme de congrès et d'exposition, voyages d'affaires, conférences des organisations internationales). Le tourisme de loisirs, quant à lui, représente 20% des nuitées hôtelières lissées sur l'année. Ces proportions s'inversent durant l'été, où près de 80% des hôtes hébergés dans les hôtels genevois sont des touristes qui viennent à Genève en villégiature.

Les Fêtes de Genève existent depuis 1923 et ont pour but de développer une animation à Genève en vue notamment de fournir un divertissement pour la population locale et d'attirer le tourisme de loisirs durant l'été, période où, structurellement, les voyages d'affaires sont moins importants. Elles ont une durée de 10 jours en moyenne. Elles sont l'événement clé pour attirer les touristes pendant la première quinzaine du mois d'août.

En 2004, les Pré-Fêtes ont été créées, sur une période de 13 jours en moyenne, avec un démarrage autour du 20 juillet. L'objectif sous-jacent des Pré-Fêtes était de pouvoir louer des stands dans le périmètre du Jardin anglais sur une plus longue période, permettant ainsi d'équilibrer plus facilement la

manifestation sur le plan financier. Il est à relever que la population genevoise est la clientèle principale des Pré-Fêtes et que les touristes sont la clientèle cible des Fêtes de Genève. Ceci étant, il est à relever que la population locale jouit également des Fêtes de Genève.

Ces dernières ont un impact important au plan économique. Une étude commanditée auprès de l'institut BAK Basel en 2014 confirme que les revenus liés à la demande touristique des Fêtes de Genève se montent à 122 millions de francs. Cette étude prend en considération les revenus hôteliers, les dépenses en termes de restauration et d'achats (commerce), ainsi que les frais de transport. Elle tient partiellement compte de l'impact économique généré par la population locale.

Ainsi, les Fêtes de Genève remplissent également un objectif d'animation touristique qui renforce l'attractivité de la destination, en attirant de manière récurrente une clientèle de touristes de loisirs. Cette clientèle est historiquement et majoritairement originaire des Pays du Golfe, mais de nouveaux marchés émetteurs la complètent depuis quelques années (Russie, Asie du Sud-Est, Espagne, par exemple).

En outre, les séjours des visiteurs du Moyen-Orient sont en moyenne plus longs et la propension à la dépense de cette clientèle (commerces, restaurants, transports) est plus élevée que pour la moyenne des autres touristes. La question subsiste de savoir si, sans une animation à forte notoriété, ces touristes continueraient à venir à Genève l'été, et ce d'autant plus que la destination est soumise à une pression concurrentielle toujours plus forte d'autres destinations (Munich, Cannes, Marbella) qui investissent énormément pour attirer la clientèle moyen-orientale.

- 1) *Y a-t-il une possibilité d'évaluer l'impact de la nouvelle formule, plus courte, des Fêtes sur les retombées économiques pour le canton de Genève ?***
- 2) *Si oui, quel a été cet impact et est-il possible de le chiffrer ?***

En 2013, le Conseil administratif de la Ville de Genève a formulé le souhait de voir les Fêtes de Genève évoluer. Entre 2013 et 2015, de nombreuses réunions ont eu lieu entre la Ville de Genève et la Fondation Genève Tourisme & Congrès (FGT&C), afin de trouver un terrain d'entente et définir les conditions-cadre qui permettent de mettre en œuvre un nouveau concept de Fêtes après l'édition 2015.

Dans la mise en œuvre du nouveau concept, la FGT&C doit intégrer un certain nombre de « principes directeurs » émis par la Ville de Genève, notamment :

- la diminution de l'événement à 10 jours maximum, ce qui entraînait automatiquement la suppression des Pré-Fêtes;
- une diminution de 30% (sur 3 ans) de l'emprise sur l'espace public, notamment sur le pourtour de la rade en intégrant la libération du Jardin anglais.

C'est dans ce cadre qu'à mi-novembre 2015, un accord pour l'organisation de l'édition 2016 a été trouvé entre le canton, la Ville de Genève et la FGT&C et qu'un mandat a pu être confié début décembre au producteur exécutif.

L'impact économique de la nouvelle formule des Fêtes de Genève est corrélé à la durée totale de la manifestation. Il est donc inférieur aux éditions précédentes. Pour rappel, le nombre de visiteurs estimé pour l'édition 2016 des Fêtes est de 1,2 million, alors qu'il est estimé à environ 2 millions pour les éditions précédentes, soit une diminution d'environ 40%.

En outre, en raison du délai très court de mise en œuvre, aucune promotion sur le Geneva Lake Festival n'a été faite sur les marchés touristiques et il en résulte une notoriété du nouveau concept plus faible.

Sur la base de l'étude BAK Basel, une estimation des retombées de la nouvelle formule peut être effectuée en faisant une extrapolation par rapport à la durée et une pondération tenant compte que les Pré-Fêtes génèrent moins de revenus, puisqu'elles s'adressent avant tout à un public local.

Sur cette base, on peut considérer que 70% des retombées estimées de 122 millions de francs de l'édition 2015 ont été générées cette année, soit environ 85 millions.

En réduisant l'événement à 10 jours, l'équilibre financier devient plus difficile à atteindre, les charges fixes ne variant pas en fonction de la durée de la manifestation (10 ou 23 jours). Ainsi, les frais de montage et de démontage des installations sont indépendants de la durée et se répercutent plus lourdement sur le résultat des stands. D'autre part, le risque météo représente un risque financier beaucoup plus élevé dans le cadre de la nouvelle formule.

Concernant la baisse de fréquentation hôtelière du mois de juillet, dans la mesure où les Pré-Fêtes s'adressaient plutôt à un public local, les raisons de la baisse des nuitées du mois de juillet est liée à d'autres facteurs, comme la baisse de la fréquentation des touristes chinois à -32,9% par rapport à l'année précédente (craintes liées aux attentats de Paris et Bruxelles) et la baisse de fréquentation de la clientèle domestique suisse à -14,7% par rapport à l'année précédente (force du franc suisse qui amène cette clientèle à voyager davantage à l'étranger, perception de cherté de la destination Genève).

3) Dans le cas où l'impact a été négatif, quels sont les instruments à disposition du Conseil d'Etat pour inverser cette tendance ?

La mise en œuvre de la politique en matière de tourisme incombe, conformément à la loi sur le tourisme (I 1 60), à la FGT&C. Cette dernière, qui est de droit privé, a notamment pour charge de recevoir et de gérer le produit des taxes de séjour et de tourisme, ainsi que d'élaborer le concept touristique du canton.

Ainsi, la FGT&C met en œuvre les Fêtes de Genève et ne reçoit aucun soutien financier de la Ville de Genève et du canton pour leur mise en œuvre. L'espace public est mis gratuitement à disposition par la Ville de Genève, tout comme l'est un certain volume de matériel et de prestations en nature des pouvoirs publics.

Ceci étant, le Conseil d'Etat peut, le cas échéant, soutenir la FGT&C en facilitant les mises en relation avec différents partenaires. De plus, conformément aux statuts, l'Etat de Genève dispose d'un représentant au conseil de Fondation de la FGT&C.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP